

BUDGET PRIMITIF 2021

Préambule

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales (art. L.1612-1 et suivants), le budget primitif doit être adopté au plus tard le 15 avril de l'année à laquelle il s'applique et le 30 avril, les années de renouvellement des organes délibérants. Il doit également être approuvé dans les deux mois qui suivent la présentation du rapport sur les orientations budgétaires. De plus, une note explicative de synthèse doit être jointe à la convocation des membres de l'assemblée délibérante (article L.2121-12).

Le rapport sur les orientations budgétaires a été présenté au conseil communautaire en date du 10 décembre 2020.

La présente note accompagne la convocation des membres du conseil communautaire.

Outre le budget principal, 24 budgets annexes sont soumis au vote. La liste des budgets de Grand Cognac est la suivante :

- 50000 BUDGET PRINCIPAL
- 50001 BATIMENTS ECONOMIQUES
- 50004 POLE MEDICAL
- 50005 TRANSPORT
- 50006 ZONES D'ACTIVITES CHATEAUBERNARD MERPINS COGNAC
- 50007 ZONE D'ARS
- 50008 ZONE FIEF DE LA COUTURE GENTE
- 50009 ZONE HIERSAC
- 50010 ZONE LE MALESTIER SEGONZAC
- 50011 ZONE LE PLASSIN GENSAC LA PALLUE
- 50012 ZONE LE PONT NEUF SALLES D'ANGLES
- 50013 ZONE MERIGNAC
- 50014 ZONE MESNAC
- 50015 ZONE NERCILLAC
- 50016 ZONE ST SULPICE
- 50017 ZONES INDUSTRIELLES JARNAC CHASSORS SIGOGNE
- 50018 EAU DSP
- 50020 ASSAINISSEMENT COLLECTIF DSP
- 50021 ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE
- 50023 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF REGIE
- 50024 DECHETS TEOM
- 50025 GEMAPI
- 50026 ZONE DES VAUZELLES
- 50027 HABITAT VAUZELLES
- 50028 ZONE GRANDS CHAMPS GENSAC

Le budget 2021 s'inscrit pour la deuxième année consécutive dans un périmètre stabilisé des compétences, dont les contours ont été arrêtés au 1^{er} janvier 2019. Toutefois, en raison de la crise sanitaire, l'exercice 2020 n'est que partiellement un exercice de référence. En effet, cette dernière a eu des impacts significatifs sur le fonctionnement de l'agglomération et de son budget :

- décisions pour l'attribution de subventions aux entreprises pour près de 600 000 €,
- fermetures d'équipements ayant des répercussions sur les recettes et les charges de fonctionnement et notamment les fluides,
- moindre recours aux personnels saisonniers et aux agents de remplacement,
- reports d'investissements
- ...

Le budget primitif est élaboré en maintenant les taux d'imposition, avec toutefois un contexte de réforme de la fiscalité locale dont les conséquences restent encore incertaines. Il subsiste également de grandes incertitudes sur les impacts et la durée de la crise sanitaire. S'il semble que les recettes fiscales soient finalement peu impactées en 2021, il reste probable qu'elles le soient davantage en 2022 et dans des proportions encore inconnues à ce jour.

A cela, s'ajoutera les incertitudes sur les ouvertures des équipements en 2021 et le volume des recettes d'exploitation dont les prévisions s'élèvent au total à près de 5 millions d'euros pour le budget principal.

Aussi, face à cette absence de visibilité sur l'avenir, il convient d'être prudent et de conserver des marges de manœuvre suffisantes pour faire face aux aléas, à l'image de 2020, année au cours de laquelle Grand Cognac a pu mobiliser des ressources pour accompagner largement les entreprises et les associations du territoire.

Le budget 2021 s'inscrit dans la volonté de maintenir les équilibres et les objectifs financiers des budgets précédents. Toutefois, après la phase de création de l'agglomération, il est nécessaire, à présent, d'engager des actions de structuration des services et des pratiques afin de consolider et d'harmoniser les services publics dispensés sur le territoire, et de mettre en œuvre le programme d'investissement. Cette étape, nécessaire au bon fonctionnement et à l'avenir de l'agglomération, se traduit en 2021 par des recrutements, notamment dans les pôles supports, des études, notamment pour optimiser la commande publique, ou encore des achats destinés à optimiser les frais de fonctionnement.

Les budgets cumulés (budgets principal et annexes) s'élèvent 148 384 762,50 € :

- Section de fonctionnement : 90 052 294,45 €,
- Section d'investissement : 56 332 468,05 €,

BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal fait apparaître, avant la reprise des résultats 2020 :

- un autofinancement prévisionnel des investissements par la section de fonctionnement de 2 429 715,10 €,
- une CAF brute prévisionnelle de 8,11 %,
- une capacité prévisionnelle de désendettement de 8 ans (sur la base d'une exécution à 100 % des dépenses d'investissement).

Ces ratios, tout comme l'emprunt d'équilibre inscrits au budget, seront amenés à évoluer avec la reprise des résultats au budget supplémentaire.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 50 974 361,36 €.

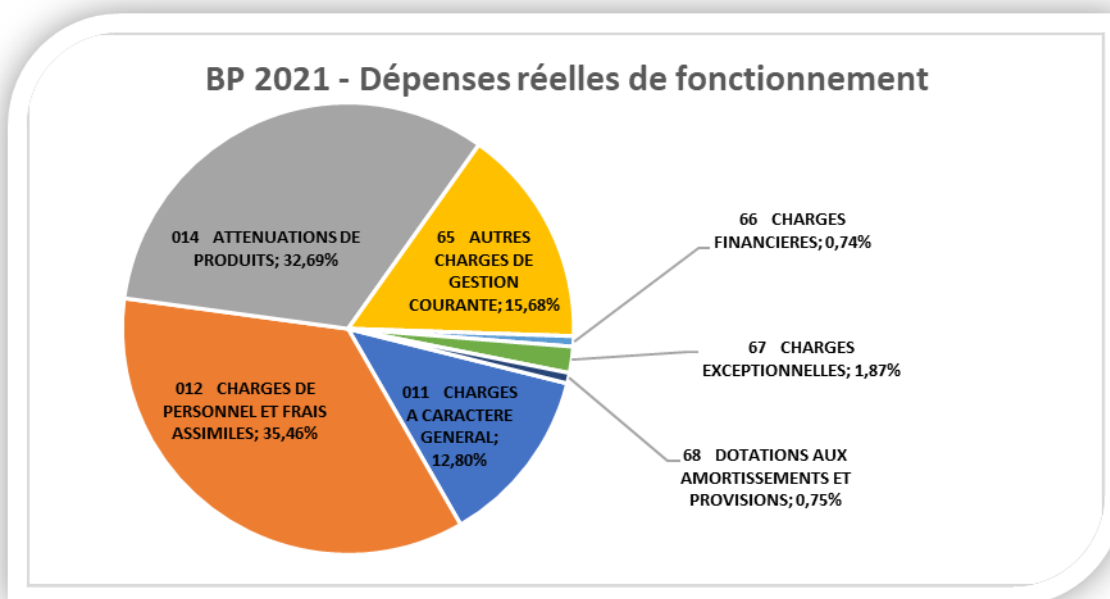
LES DEPENSES

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 46 810 086,76 €. Après retraitement des dépenses imprévues en 2020, elles sont en baisse de près de 1% par rapport au budget 2020, soit une diminution de plus de 464 119 €.

Chapitre	BUDGET 2020	BUDGET 2021
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 925 867,87 €	5 992 785,87 €
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	15 992 593,00 €	16 599 535,00 €
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	15 241 069,00 €	15 303 862,00 €
022 DEPENSES IMPREVUES	250 000,00 €	- €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 257 550,00 €	7 340 334,40 €
66 CHARGES FINANCIERES	368 550,00 €	346 469,49 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	888 576,00 €	877 100,00 €
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	350 000,00 €	350 000,00 €

Les dépenses d'ordre comprennent :

- le virement à la section d'investissement : 2 429 715,10 €
- les amortissements : 1 734 559,50
- les provisions : 350 000,00 €



➤ **Concernant les charges à caractère général (chapitre 011) : 5 992 785,87 €**

Le montant des charges à caractère général progresse de 1,13% par rapport au budget 2020.

Comme en 2020, les fluides (électricité, eau, assainissement et combustibles), avec 1 412 842,81 €, représentent près d'un quart des crédits inscrits au chapitre.

15 lignes sur 106, concentrent 70% des crédits inscrits.

Nature	BUDGET 2020	BUDGET 2021
60612 ENERGIE - ELECTRICITE	1 101 589,29 €	976 716,87 €
6156 MAINTENANCE	561 397,69 €	563 526,00 €
6188 AUTRES FRAIS DIVERS	389 802,16 €	437 719,00 €
615232 RESEAUX	29 736,00 €	328 676,00 €
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	260 541,85 €	249 568,86 €
617 ETUDES ET RECHERCHES	259 470,00 €	245 300,00 €
61521 TERRAINS	254 763,40 €	240 000,00 €
6232 FETES ET CEREMONIES	192 586,21 €	205 120,00 €
60611 EAU ET ASSAINISSEMENT	214 934,59 €	178 353,14 €
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	190 778,97 €	177 196,00 €
6283 FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	141 209,60 €	128 107,00 €
6231 ANNONCES ET INSERTIONS	111 439,76 €	118 500,00 €
606124 ENERGIE - ELECTRICITE X EAU HT	140 376,00 €	111 500,80 €
6236 CATALOGUES ET IMPRIMES	88 085,06 €	108 050,00 €
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	36 966,00 €	105 266,00 €

La majeure partie des lignes ci-dessus sont en baisse par rapport à 2020.

La progression de l'article 6188 « autres frais divers » s'explique :

- d'une part, par une externalisation des prestations de repas et goûters, confiées au GIP Cuisine Centrale, pour les structures enfance-jeunesse dans le cadre de la rationalisation et de l'harmonisation du fonctionnement des services,
- d'autre part, par la mise en œuvre du plan d'actions du Programme Alimentaire Territorial (PAT) pour lequel 37 000 € sont prévus.

Concernant l'article 6236 « catalogues et imprimés », le montant inscrit au budget est inférieur à celui du budget primitif 2020 qui était de 141 925 €. Toutefois, en raison de la crise sanitaire, les crédits ont été réduits en 2020, lors du budget supplémentaire, de près de 44 000 € en raison de l'annulation de nombreux événements. La prévision budgétaire pour 2021 prend en compte la nécessité d'accentuer la communication pour relancer l'activité des équipements et des actions communautaires lors de la sortie de crise.

Les crédits inscrits pour l'entretien des réseaux connaissent une hausse significative en raison du transfert de la gestion des eaux pluviales urbaines à l'agglomération. 278 676 € sont prévus pour le remboursement des communes en application des conventions de gestion, une somme identique étant prélevée sur les attributions de compensation.

➤ **Concernant les charges de personnel (chapitre 012) : 16 599 535,00 €**

La masse salariale progresse de 606 942 € (soit +3,80 %) par rapport au budget 2020. Il convient de noter que le budget 2020 a été ajusté significativement à la baisse (- 368 375 €) au budget supplémentaire pour tenir compte des impacts de la crise sanitaire, entraînant, pendant plusieurs mois, la fermeture d'équipements et un moindre recours à des personnels temporaires (saisonniers, renforts, remplacements).

Ainsi le budget 2020, comme le réalisé 2020 ne reflètent pas la réalité des besoins en personnel de l'agglomération.

A cela s'ajoute la nécessité de structurer certains pôles. Tel est notamment le cas du pôle informatique avec trois recrutements budgétés sur 9 mois (administrateur système, chef de projet, technicien) auxquels s'ajoute le poste de directeur des systèmes d'information et des télécommunication (DSIT) en année pleine, ce dernier ayant été recruté en septembre 2020 pour permettre la mise en œuvre du schéma directeur et le suivi des opérations. C'est également le cas du pôle ingénierie, qui voit ses effectifs renforcés par un poste d'ingénieur pour permettre la mise en œuvre du PPI et le suivi des opérations.

La structuration du pôle informatique, représentant quatre équivalents temps pleins (ETP), s'accompagnera à moyen terme d'une stratégie de réduction des coûts de fonctionnement, d'un moindre recours aux prestataires et d'une offre de services adaptée aux besoins de l'agglomération et étendue pour partie aux communes dans un second temps.

Enfin, la comparaison avec le budget 2020 est également impactée par les mouvements de personnels en cours d'année qui n'ont pas pu être remplacés immédiatement (responsable archive, DGS, ...) ainsi que par les nouveaux recrutements qui ne seront, pour certains, pas effectifs avant plusieurs mois.

Ainsi, les variations de la masse salariale s'expliquent notamment par :

- les créations de postes (SIT, ingénierie, le remplacement d'un agent en maladie au complexe aquatique, responsable LAEP ...) pour un total d'environ 300 000 €,
- la prise en compte en année pleine de postes pourvus partiellement ou créés en 2020 (DGS, responsable archive, chargé de mission PAT, coordonnateur enfance-jeunesse financé à 80 % par la CAF ...) à hauteur de 180 000 €,
- la prévision du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) au taux de 0,90 % représentant 145 000 €,
- la prise en compte de la fin de situations de demi-traitements courant 2021 pour un montant de 140 000 €,
- le versement d'indemnités pour fin contrat (13 000 €) et chômage suite à démission (40 000 €).

➤ **Concernant les atténuations de produits (chapitre 014) : 15 303 862,00 €**

Le montant des atténuations de produits est stable comparativement au budget 2020.

Conformément aux engagements, l'enveloppe de dotation de solidarité communautaire (DSC) est maintenue à son niveau de 2020 (3 388 862 €).

Le montant des attributions de compensation à hauteur de 10 850 000,00 € tient compte des révisions et des ajustements en cours, et notamment :

- de la gestion des eaux pluviales urbaines,
- de la régularisation du transfert de l'ALSH de Châteaubernard,
- de la révision des documents d'urbanisme en cours.

Enfin, le budget prévoit une augmentation prévisionnelle du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales de 9% représentant 84 179 €.

➤ **Concernant les autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 7 340 334,40€**

Le total du chapitre 65 s'élève à 7 340 334,40 €. La baisse de 11,11% est principalement liée :

- A l'inscription en 2020 uniquement, d'une créance éteinte (article 6542) à hauteur de 478 000 € pour l'annulation d'un titre pour une indemnité due par une entreprise qui a fait l'objet d'une liquidation judiciaire (Jet Alu),
- A la baisse des subventions dont l'enveloppe avait été fortement augmentée en 2020 pour le fonds de soutien aux entreprises dans le cadre de la crise sanitaire.

Par ailleurs, le chapitre comprend 200 000 € (article 657341) pour le fonds de soutien aux communes en difficulté. Pour mémoire, ce fonds est destiné à aider les communes qui ont connu une baisse de DSC par rapport à 2016, dont l'effort fiscal est supérieur à 1 et qui connaissent des difficultés majeures pour équilibrer le budget.

➤ **Concernant les autres charges de fonctionnement :**

Les charges financières baissent de 6% par rapport à 2020 et ne représentent que 0,74% des dépenses réelles de fonctionnement. Ce résultat est lié à la fois à la faiblesse de l'endettement, nettement inférieur à la moyenne des communautés d'agglomération (259 € par hab. contre 232 € pour les EPCI de 50 000 à 100 000 mais 341 € en moyenne pour les agglomérations selon les derniers chiffres de la DGCL, données 2018) et du taux d'emprunt moyen (1,68%).

Les charges exceptionnelles restent stables à 877 100 €. Elles comprennent principalement les subventions d'équilibre aux budgets annexes pour 277 000 €, maintenues à leur niveau de 2020 et une enveloppe de 576 000 € d'indemnité de fin de bail, en faveur de l'IREO et équilibrée par une recette de cession équivalente.

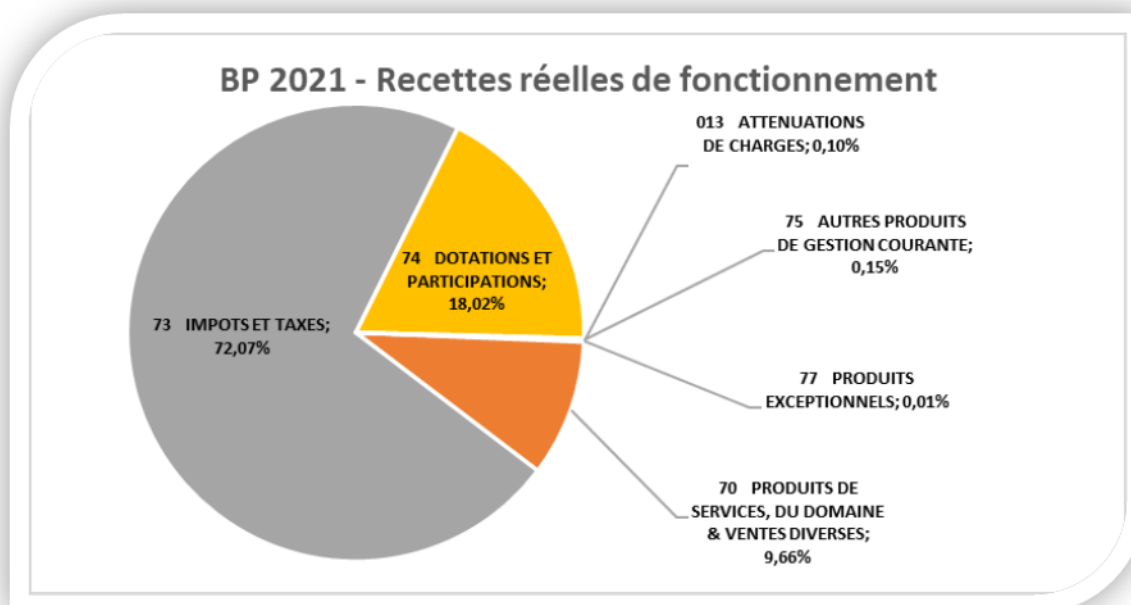
Pour la 3^{ème} année consécutive, 350 000 € sont inscrits au titre des provisions pour des risques liés aux contentieux. L'objectif, au regard des situations précontentieuses et contentieuses connues à ce jour, est de provisionner 1,2 millions d'euros sur 4 ans.

Le budget primitif ne prévoit pas de dépenses imprévues. Elles pourront être inscrites au budget supplémentaire le cas échéant.

LES RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 50 943 523,36 €. Après retraitement du résultat reporté en 2020, elles progressent de 2,94% par rapport au budget 2020, soit une augmentation de 1 453 234,49 €.

Chapitre	BUDGET 2020	BUDGET 2021
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	7 757 739,82 €	- €
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	60 000,00 €	50 000,00 €
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSE	4 513 811,00 €	4 922 235,28 €
73 IMPOTS ET TAXES	35 007 040,00 €	36 715 000,00 €
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	9 719 047,87 €	9 177 948,08 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	46 240,00 €	75 340,00 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	144 150,00 €	3 000,00 €



➤ **Concernant les recettes fiscales (chapitre 73) : 36 715 000 €**

Dans l'attente de la notification de l'état fiscal 1259 FPU, les produits fiscaux sont majorés de 1% pour les taxes foncières, conformément à la prospective, et la CVAE de 1,46 millions d'euros sur la base des prévisions transmises par la direction départementale des finances publiques en décembre 2020.

Les taux d'imposition restent inchangés :

- cotisation foncière des entreprises : 24,60%
- taxe sur le foncier bâti : 0,303%
- taxe sur le foncier non bâti : 3,27%

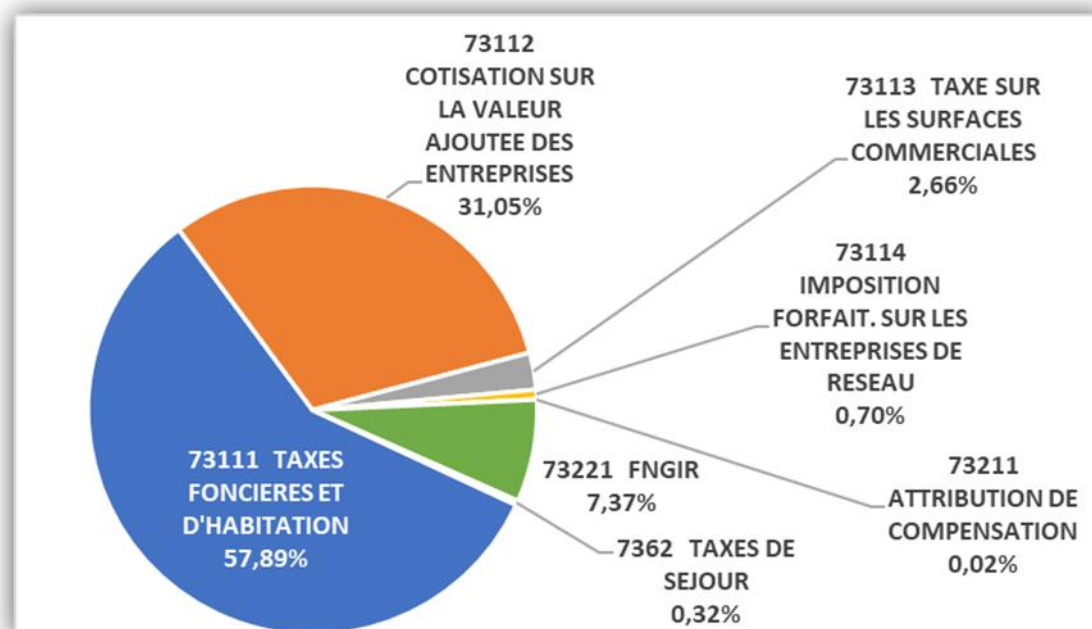
Suite à la réforme fiscale et à la suppression progressive de la taxe d'habitation, ce taux n'est plus soumis au vote des assemblées. Il est reconduit à son taux de 2019 (8,75%).

Il convient de noter que les taux ci-dessus sont les taux cibles à l'issue de la période de lissage de 9 ans. Aussi, les taux appliqués dans les communes varient chaque année pour tendre vers ces derniers à l'horizon 2025.

Les produits fiscaux attendus sont les suivants :

Nature	BUDGET 2020	BUDGET 2021
73111 TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	21 088 737,00 €	21 255 000,00 €
73112 COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES	9 733 408,00 €	11 400 000,00 €
73113 TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES	973 106,00 €	975 000,00 €
73114 IMPOSITION FORFAIT. SUR LES ENTREPRISES DE RESEAU	257 922,00 €	258 000,00 €
73211 ATTRIBUTION DE COMPENSATION	3 138,00 €	6 000,00 €
73221 FNGIR	2 707 729,00 €	2 705 000,00 €
7362 TAXES DE SEJOUR	93 000,00 €	116 000,00 €

La cotisation foncière des entreprises (CFE) représente 12 262 116 €, soit 58 % des taxes foncières (article 73111).



La réforme fiscale et la suppression progressive de la taxe d'habitation, ainsi que la réduction de moitié de la valeur locative des entreprises industrielles, prévue par la loi de

finances pour 2021, viennent encore réduire le pouvoir de taux, et par conséquent l'autonomie financière des collectivités et des EPCI. Ainsi, le pouvoir de taux de Grand Cognac ne porte plus que sur la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non-bâti et la CFE, soit seulement 35 % des produits, sachant que l'évolution des taux est par ailleurs encadrée par la réglementation.

➤ **Concernant les produits des services (chapitre 70) : 4 922 235,28 €**

Les produits des services progressent de 9% par rapport à 2020, soit de 408 424 €. A noter que les recettes du budget 2020 ont été minorées lors du budget supplémentaire pour prendre en compte les impacts de la crise sanitaire sur l'ouverture et l'accessibilité par le public des équipements communautaires.

Ainsi, le budget 2021 tient compte des ajustements en termes de périodes d'ouvertures des équipements, du nouveau contrat enfance-jeunesse et de l'actualisation de la refacturation aux budgets annexes des fonctions support (article 70872).

Nature	BUDGET 2020	BUDGET 2021
705 ETUDES	67 000,00 €	20 000,00 €
7062 REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARAC. CULTURE	156 455,00 €	128 390,00 €
70631 A CARACTERE SPORTIF	175 000,00 €	344 000,00 €
706314 A CARACTERE SPORTIF X'EAU	217 600,00 €	170 000,00 €
70632 A CARACTERE DE LOISIRS	20 460,00 €	6 300,00 €
706321 A CARACTERE DE LOISIRS MOULIN DE PREZIER	22 700,00 €	30 000,00 €
706322 A CARACTERE DE LOISIRS BPA COGNAC	60 000,00 €	88 000,00 €
7066 REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACT. SOCIAL	680 668,00 €	840 985,00 €
70688 AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	1 249 380,00 €	1 357 395,28 €
70841 AUX BUDG. ANNEX., REGIES MUNICIPALES, CCAS ET CDE	643 400,00 €	712 000,00 €
70845 AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	647 295,63 €	587 500,00 €
70848 AUX AUTRES ORGANISMES	20 224,37 €	20 000,00 €
70872 PAR LES BUDGETS ANNEXES ET LES REGIES MUNICIPALES	540 628,00 €	588 332,00 €
70875 PAR LES COMMUNES MEMBRES DU GFP	12 000,00 €	8 000,00 €
70878 PAR D'AUTRES REDEVABLES	1 000,00 €	3 000,00 €
7088 AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES	- €	12 100,00 €
70884 AUTRES PRODUITS ACT.ANNEXES X'EAU	- €	6 233,00 €

Certaines recettes sont en augmentation par rapport à 2020 dans la mesure où une partie d'entre elles a été largement réduite lors du budget supplémentaire l'année passée. C'est notamment le cas :

- Des recettes à caractère sportif (article 70631), qui prennent en compte les recettes du centre aquatique. Elles avaient été budgétées à hauteur de 400 000 € au budget primitif puis réduites de 225 000 € au budget supplémentaire 2020 pour tenir compte de la crise sanitaire (à noter que l'article 706314 correspond aux recettes « bien-être » du centre aquatique),
- Des recettes imputées à l'article 7066 et correspondant aux recettes des structures enfance-jeunesse, dont l'activité a été impactée par la Covid 19, et dont le montant inscrit au budget primitif avait été réduit de 140 000 €,

Les recettes inscrites à l'article 70688 correspondent principalement aux recettes de la CAF. Leur montant est ajusté à la hausse au regard des sommes encaissées en 2020 dans le cadre du nouveau contrat suite au transfert de compétence en 2019.

Enfin, les recettes inscrites à l'article 70845, correspondent au remboursement des communes de Cognac et Châteaubernard des personnels mis à disposition pour le périscolaire. Elles sont ajustées à la baisse pour tenir compte de la réalité des plannings et des temps de mise à disposition.

➤ **Concernant les dotations et participations (chapitre 74) : 9 177 948,08 €**

Les dotations et participations baissent de 6 % par rapport au budget 2020.

Cette baisse s'explique par une prévision de diminution de 7% de la part compensation de la dotation globale de fonctionnement (DGF), en l'absence de notification à la date de la présentation du budget primitif.

Par ailleurs, le budget prend en compte des inscriptions prudentes des subventions, notamment au niveau de l'Etat, de la Région et du Département.

Nature	BUDGET 2020	BUDGET 2021
74124 DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	915 076,00 €	920 000,00 €
74126 DOTATION DE COMPENSAT. GROUP. DE COMMUNES	4 646 579,00 €	4 300 000,00 €
744 FCTVA	1 000,00 €	3 000,00 €
7461 D.G.D.	20 000,00 €	10 000,00 €
74712 EMPLOIS D'AVENIR	2 000,00 €	- €
74718 AUTRES	260 967,25 €	224 381,60 €
7472 REGIONS	126 400,00 €	101 865,00 €
7473 DEPARTEMENTS	173 125,40 €	82 728,40 €
74741 COMMUNES MEMBRES DU GFP	16 800,00 €	38 900,00 €
74758 AUTRES GROUPEMENTS	18 000,00 €	25 000,00 €
7477 BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS	46 705,00 €	86 645,08 €
7478 AUTRES ORGANISMES	1 127 928,22 €	1 110 428,00 €
748313 DOTAT. DE COMPENS. DE LA REFORME DE LA TAXE PROF.	1 587 467,00 €	1 500 000,00 €
74833 ETAT - COMPENS. DE LA CONTRIB. ECO. TERR. (CVAE ET	139 000,00 €	130 000,00 €
74835 ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXE HABITATION	638 000,00 €	645 000,00 €

➤ **Concernant les autres recettes :**

Les produits de gestion courante sont issus des loyers et des redevances des délégataires (campings, locaux X'eau, université ...). Leur montant, à hauteur de 75 340 €, ne représente que 0,15% des recettes réelles de fonctionnement.

Les recettes exceptionnelles s'élèvent à 3 000 € et ne concernent que la réception de dons.

Les atténuations de charges sont prévues à hauteur de 50 000 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 29 439 663,51 €. Le budget primitif a été construit sans reprise de résultat 2020, ni restes à réaliser, qui ne seront affectés qu'après l'approbation du compte administratif 2020 en avril 2021.

LES DEPENSES

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 25 349 189,64 €, dont 13% sont affectés à des subventions d'équipement versées. Les dépenses pour compte de tiers, qui correspondent principalement aux travaux de voirie menés sous mandat, c'est-à-dire pour le compte d'une autre collectivité, s'élèvent à 1 664 371, 28 € soit 6% des dépenses réelles.

➤ **Concernant les autorisations de programmes / crédits de paiement (AP/CP) :**

La procédure des autorisations de programmes (AP) et crédits de paiement (CP) constitue une réponse pour mettre en œuvre la pluri-annualité des investissements, tout en respectant les principes budgétaires et en renforçant la sécurité des engagements vis-à-vis des tiers.

Le budget principal de l'agglomération comprend 41 AP/CP pour un montant total de CP 2021 de 17 259 569,17 €.

Les opérations gérées en AP/CP regroupent 68% des dépenses d'équipement de Grand Cognac.

Le montant total des AP en cours s'élève à 101 104 190,41 €. Les CP consommés antérieurement représentent 47 322 268,73 € soit près de 47% du total des autorisations de programmes.

N° opération	Autorisation de programme	Total crédits consommés au 31/12/2020 (provisoire)	Montant de l'AP au 03/02/2021	CP 2021
1063	LGV	3 081 581,75 €	3 297 900,00 €	100 000,00 €
1052	Aménagements urbains des Vauzelles	5 898 248,20 €	6 042 615,14 €	144 366,94 €
1078	Centre aquatique des Vauzelles X'EAU	21 558 850,62 €	21 928 850,62 €	370 000,00 €
1095	PLUi	308 202,00 €	800 000,00 €	200 000,00 €
202	Documents d'urbanisme communaux	344 225,93 €	515 000,00 €	150 000,00 €
1117	Déviations Villesèche-La Vigerie	1 788 894,00 €	2 477 422,00 €	688 528,00 €
173	Aménagement base de loisirs à Angeac-Champagne	461 675,46 €	500 000,00 €	14 730,00 €
1107	Aménagement d'un centre de loisirs- ALSH à Jarnac	2 324 578,86 €	2 334 578,86 €	10 000,00 €
1119	Entretien du patrimoine communautaire	1 403 421,69 €	3 500 000,00 €	1 144 350,00 €
1120	Aménagements intérieurs de bâtiments	266 174,26 €	750 000,00 €	150 000,00 €
1122	Informatique	525 009,38 €	4 125 009,38 €	800 000,00 €
1124	Matériel technique	202 879,20 €	365 000,00 €	62 600,00 €
1125	Véhicules	116 211,62 €	330 000,00 €	121 665,00 €
1126	Voiries communautaires	983 535,84 €	2 150 000,00 €	484 750,00 €
1129	Flow vélo	2 170 951,86 €	5 000 000,00 €	1 713 073,00 €
1163	RAJH résidence habitat jeunes	600 000,00 €	700 000,00 €	100 000,00 €
201838	Plaine des sports à Jarnac	1 972 562,22 €	3 974 063,00 €	1 200 000,00 €
27	Château de Bouteville	371 724,36 €	3 266 127,00 €	831 720,00 €
1115	Bureau informations touristiques - Gondeville	249 596,41 €	259 596,41 €	10 000,00 €
1025	Soutien amélioration habitat privé PIG	127 004,84 €	400 000,00 €	196 400,00 €
201942	Université des spiritueux - Segonzac	1 363 682,87 €	2 145 000,00 €	781 317,13 €
201943	Soutien aux bailleurs sociaux	0,00 €	655 800,00 €	170 000,00 €
201944	Mobilier / équipement	258 394,32 €	1 500 000,00 €	518 121,00 €
1113	Création aire de grands passages	704,00 €	600 000,00 €	180 000,00 €
201946	Rénovation piscine de Jarnac	128 389,48 €	2 091 500,00 €	1 761 500,00 €
202047	PIG 2020-2026	0,00 €	1 556 400,00 €	200 000,00 €
1171	OPAH RU multisites	0,00 €	750 000,00 €	100 000,00 €
1189	Subvention équipement habitat communes	0,00 €	900 000,00 €	90 000,00 €
1193	Bateau à passagers	12 000,00 €	790 000,00 €	477 800,00 €
202051	Sentiers de randonnée	0,00 €	200 000,00 €	66 028,34 €
202052	Parc des sports et projets associés - Cognac	8 538,00 €	8 123 000,00 €	380 000,00 €
202053	Requalification fief du roy	0,00 €	2 000 000,00 €	518 358,00 €
202054	Voie des Quillettes	1 207,20 €	1 200 000,00 €	132 000,00 €
202056	Voirie de zones	97 919,97 €	1 500 000,00 €	636 000,00 €
202057	Pôle tourisme à Cognac	385 066,24 €	616 328,00 €	231 261,76 €
202058/202158	Musées	7 772,15 €	1 500 000,00 €	575 000,00 €
202059/202159	Eaux pluviales	0,00 €	1 800 000,00 €	900 000,00 €
202060	Compensation foncière-préfinancement SAFER	0,00 €	750 000,00 €	250 000,00 €
202161	Accessibilité du patrimoine communautaire	0,00 €	450 000,00 €	150 000,00 €
202162	Edifice culturel AP	0,00 €	7 000 000,00 €	600 000,00 €
202163	Crèche à Châteauneuf	0,00 €	1 600 000,00 €	50 000,00 €
TOTAL		47 322 268,73 €	101 104 190,41 €	17 259 569,17 €

➤ **Concernant les dépenses hors AP/CP :**

Le montant des dépenses hors AP/CP, s'élève à 7 484 620,27 € et comprend principalement :

- les dépenses de voirie pour le compte des communes à hauteur de 1 500 000€ ; ce montant, inscrit sur des comptes 458, s'équilibre en dépenses et en recettes,
- la part des attributions de compensation versée en investissement pour 600 000 €,
- le remboursement du capital de la dette à hauteur de 1 753 740,59 €,
- le projet de pôle mutualisé économie et enseignement supérieur sur le site de l'hôtel de communauté pour 1 600 000 €,
- le projet des ateliers des services techniques pour 2 410 000 €.

LES RECETTES

Les dépenses d'investissement sont couvertes par :

- le FCTVA pour un montant de 1 260 000 €. Ce dernier représente en moyenne 6,28% des dépenses d'équipement dans la mesure où ces dernières ne sont pas toutes éligibles,
- des subventions à hauteur de 5 263 367 € représentant un taux moyen de 18%,
- un emprunt d'équilibre de 16 023 699 € (pour un taux d'exécution des dépenses d'investissement de 100%) dans l'attente de la reprise des résultats 2020 au budget supplémentaire après laquelle le montant de cet emprunt sera revu,
- le virement de la section de fonctionnement à hauteur de 2 429 715,10 €.

A noter que le virement de la section de fonctionnement de 2 429 715,10 €, qui constitue la part d'autofinancement du budget primitif, est rendu possible grâce à la baisse de la DSC engagée à compter de 2018 et dont le montant cumulé représente 3 388 862 €.

Sans cet effort, le budget primitif 2021 ne pourrait pas s'équilibrer sans la reprise des résultats.

➤ Concernant la dette :

Le capital restant dû au 31 décembre 2020 s'élève à 20 319 561 €. Ses caractéristiques sont les suivantes :

- nombre de lignes : 32
- taux moyen : 1,68 %
- part de l'encours en taux fixe : 85 %
- part de l'encours classé 1A sur la charte GISSLER: 91,22 %.

LE BUDGET PRINCIPAL PAR FONCTION

Les communes de 3500 habitants et plus, ainsi que les EPCI assimilés, sont tenus de faire apparaître les crédits ouverts au budget sous forme d'une présentation croisée « nature-fonction ». Il y a donc une obligation d'assortir les documents budgétaires d'une présentation fonctionnelle.

L'agglomération n'ayant pas optée pour un vote par fonction, cette présentation ne joue qu'un rôle d'information et n'a donc aucune conséquence sur le contrôle des crédits budgétaires qui s'opère à partir des chapitres et articles par nature.

La nomenclature fonctionnelle a été conçue comme un instrument d'information destiné à faire apparaître, par activité, les dépenses et les recettes des collectivités. Elle permet ainsi de répondre aux besoins d'information d'ordre politique, économique et statistique.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

➤ Concernant les dépenses :

Les dépenses de fonctionnement sont majoritairement inscrites (59%) en fonction 0 « services généraux et administrations publiques locales » qui recouvrent principalement :

- les attributions de compensation versées (10 850 000 €),
- la DSC (3 388 862 €) et les provisions pour risques et charges (350 000 €),
- la part communautaire du FPIC (1 050 000 €),
- l'ensemble des dotations aux amortissements (1 698 380 €),
- le virement à la section d'investissement (2 429 715,10 €).

Dépenses de fonctionnement par fonction	BP 2021
0 SERVICES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	30 134 997,78 €
1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE (contingent SDIS)	3 169 429,40 €
2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	150 285,96 €
3 CULTURE	3 162 887,85 €
4 SPORTS ET JEUNESSE (ALSH, sports)	6 081 481,78 €
5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE (chantier d'insertion)	358 385,34 €
6 FAMILLE (petite enfance)	4 401 983,28 €
7 LOGEMENT	260 597,05 €
8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT (eau, assainissement, pluvial, transport, espaces verts, voirie, ADS)	1 989 536,93 €
9 ACTION ECONOMIQUE	1 264 775,99 €
Total Dépenses	50 974 361,36 €

Concernant la culture, les dépenses de fonctionnement se répartissent principalement entre :

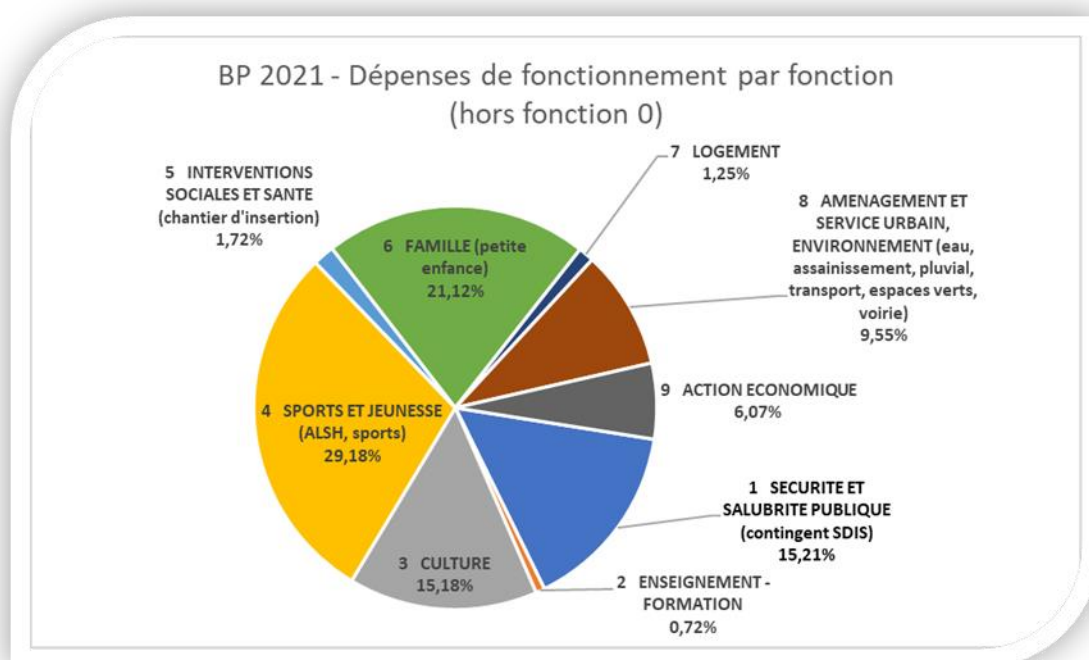
- le conservatoire (26%),
- les médiathèques (37%),
- et les musées (25%).

Les politiques relatives au développement du sport et à l'enfance-jeunesse, regroupées dans les fonctions 6 et 4, regroupent près de 50 % des dépenses de fonctionnement :

- développement du sport (stades, piscines, gymnases, subventions) : 3 544 002,70 €
- enfance-Jeunesse : 6 892 312,36 €.

Les charges liées au développement du sport représentent ainsi 7% des dépenses de fonctionnement et l'enfance-jeunesse, 13,5 % du total des dépenses de fonctionnement (y compris fonction 0).

Il convient de noter que la fonction 4 comprend également les charges relatives au fonctionnement de Jarnac Pyrénées (fonction 423 : colonies de vacances) pour 47 150 €.



➤ Concernant les recettes :

Les recettes provenant principalement de la fiscalité directe locale, et qui ne sont pas affectées à des compétences spécifiques, comme la taxe de séjour par exemple, sont imputées en fonction 0 en crédits non ventilables (fonction 01 : opérations non ventilables). Elles représentent 35 599 000 €.

C'est également le cas des dotations non affectées provenant principalement de l'Etat (DGF, DC RTP, compensation de la suppression de la taxe d'habitation) et des écritures d'ordre.

Ces affectations expliquent que 88 % des recettes de fonctionnement apparaissent en fonction 0 « services généraux et administrations publiques locales ».

Recettes de fonctionnement par fonction	BP 2021
0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	44 856 170,00 €
2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	7 200,00 €
3 CULTURE	171 390,00 €
4 SPORTS ET JEUNESSE (ALSH, sports)	1 477 774,00 €
5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE (chantier d'insertion)	266 810,00 €
6 FAMILLE (petite enfance)	2 944 186,00 €
7 LOGEMENT	21 000,00 €
8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT (eau, assainissement, pluvial, transport, espaces verts, voirie)	783 309,28 €
9 ACTION ECONOMIQUE	446 522,08 €
Total Recettes	50 974 361,36 €

Enfin il convient de noter que la fonction 8 « aménagement et service urbain, environnement » comprend notamment le remboursement, par les budgets annexes, des frais de personnel des budgets eau et assainissement (618 999 €).

SECTION D'INVESTISSEMENT

➤ Concernant les dépenses :

Les dépenses d'investissement sont pour partie inscrites (24%) « Sans opération » et en fonction 0. Elles comprennent notamment :

- les charges afférentes au remboursement de la dette (1 753 740,59 €),
- les attributions de compensation versées (600 000 €),
- l'achat et les travaux relatifs aux ateliers des services techniques (2 410 000 €),
- les dépenses relatives à l'infrastructure, aux licences et aux matériels informatiques (672 900 €),
- les travaux d'entretien du siège de l'agglomération (toiture) (164 000 €).

Dépenses d'investissement par fonction	BP 2021
PAS DE FONCTION	160 000,00 €
0 SERVICES GENERAUX ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES	6 869 226,39 €
2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	781 317,13 €
3 CULTURE	2 460 885,00 €
4 SPORTS ET JEUNESSE (sports, ALSH)	4 851 601,53 €
5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	792 250,00 €
6 FAMILLE (petite enfance)	652 191,14 €
7 LOGEMENT	856 400,00 €
8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT (eau, assainissement, pluvial, transport, espaces verts, voirie)	8 108 591,22 €
9 ACTION ECONOMIQUE	3 907 201,10 €
Total Dépenses	29 439 663,51 €

La fonction 3 (culture) comprend notamment :

- l'acquisition des bâtiments pour la création de l'édifice culturel (Lithobru) (600 000 €),
- les travaux de restauration du château de Bouteville (831 720 €),
- les travaux de réhabilitation du MAH (575 000 €).

La fonction 4 (sports-jeunesse) comprend :

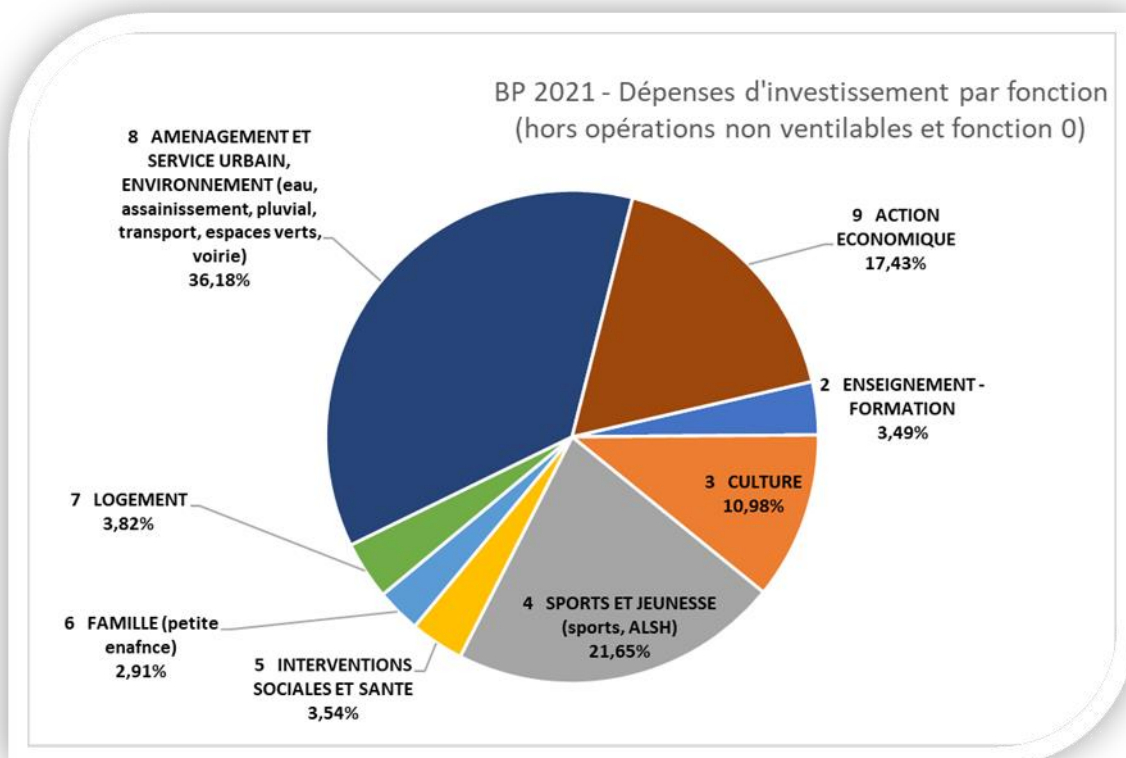
- la rénovation de la piscine à Jarnac (1 761 500 €),
- les travaux de la plaine des sports à Jarnac (970 000 €),
- les études du parc des sports à Cognac (380 000 €).

La fonction 8 « aménagement et service urbains, environnement » comprend notamment :

- l'étude diagnostique et les travaux sur le réseau d'eau pluvial (1 462 352,00 €),
- la Flow Vélo (1 713 073,00 €),
- les travaux de voirie :
 - o avec les opérations sous mandat pour le compte des communes (1 500 000€) et une recette du même montant,
 - o la participation à la déviation Vigerie – Villesèche (688 528 €),
- la révision des documents d'urbanisme communaux (350 000 €) qui font l'objet de compensation via les attributions de compensation des communes concernées, généralement l'année suivant le paiement du solde des factures.

La fonction 9 « interventions économiques », comprend :

- la création du pôle mutualisé économie-formation sur le site de l'ancien hôpital (1 600 000€),
- des crédits pour des réserves foncières (250 000 €),
- les travaux pour la requalification de zone du Fief du Roy (518 358 €),
- des opérations financières (remboursement d'avances) (249 803 €).



➤ **Concernant les recettes :**

Les recettes d'investissement imputées à la fonction 0 « services généraux et administrations publiques locales », qui représentent 80 % des recettes, regroupent principalement :

- les attributions de compensation (1 360 000 €),
- le FCTVA (1 260 000 €),
- les dotations aux amortissements et le virement de la section de fonctionnement (4 128 095,10 €),
- l'emprunt d'équilibre (16 023 699 €),

Recettes d'investissement par fonction	BP 2021
0 SERVICES GENERAUX ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES	23 742 744,10 €
2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	102 095,28 €
3 CULTURE	1 130 174,54 €
4 SPORTS ET JEUNESSE (sports, ALSH)	456 653,00 €
5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	- €
6 FAMILLE (petite enfance)	900,00 €
7 LOGEMENT	21 343,00 €
8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT (eau, assainissement, pluvial, transport, espaces verts, voirie)	3 521 181,90 €
9 ACTION ECONOMIQUE	464 571,69 €
Total Recettes	29 439 663,51 €

La fonction 8 « aménagement et service urbain, environnement » comprend principalement :

- les subventions liées à la Flow Vélo,
- le remboursement des communes pour les opérations de voirie sous mandat.

A noter que les subventions, conformément aux dispositions de l'instruction comptable et budgétaire, sont imputées par fonction mais pas par opération.

LES BUDGETS ANNEXES

Le montant total des budgets annexes s'élève à :

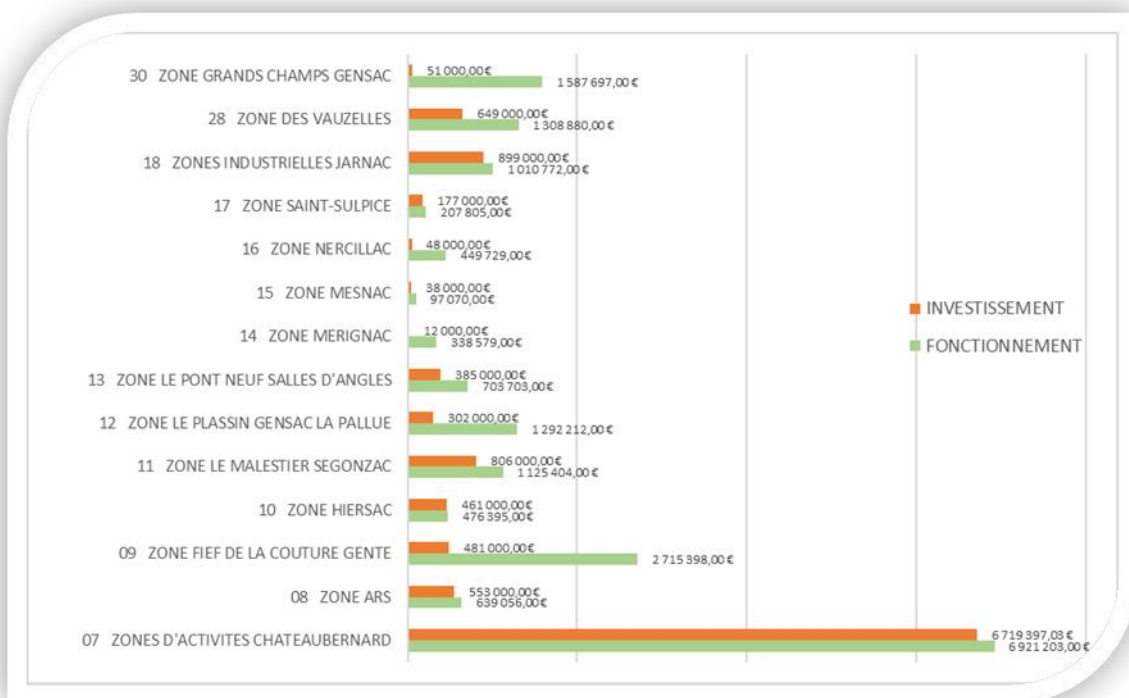
- 41 077 933,09 € en section de fonctionnement,
- 26 892 804,54 € en section d'investissement.

Budget	BUDGET 2021 FONCTIONNEMENT	BUDGET 2021 INVESTISSEMENT
02 BATIMENTS ECONOMIQUES	334 875,79 €	2 335 628,00 €
05 POLE MEDICAL	167 381,00 €	1 107 399,14 €
06 TRANSPORTS URBAINS	3 423 444,30 €	929 500,00 €
07 ZONES D'ACTIVITES CHATEAUBERNARD	6 921 203,00 €	6 719 397,03 €
08 ZONE ARS	639 056,00 €	553 000,00 €
09 ZONE FIEF DE LA COUTURE GENTE	2 715 398,00 €	481 000,00 €
10 ZONE HIERSAC	476 395,00 €	461 000,00 €
11 ZONE LE MALESTIER SEGONZAC	1 125 404,00 €	806 000,00 €
12 ZONE LE PLASSIN GENSAC LA PALLUE	1 292 212,00 €	302 000,00 €
13 ZONE LE PONT NEUF SALLES D'ANGLES	703 703,00 €	385 000,00 €
14 ZONE MERIGNAC	338 579,00 €	12 000,00 €
15 ZONE MESNAC	97 070,00 €	38 000,00 €
16 ZONE NERCILLAC	449 729,00 €	48 000,00 €
17 ZONE SAINT-SULPICE	207 805,00 €	177 000,00 €
18 ZONES INDUSTRIELLES JARNAC	1 010 772,00 €	899 000,00 €
20 GEMAPI	284 761,00 €	- €
21 EAU DSP	3 823 151,00 €	5 433 901,68 €
23 ASSAINISSEMENT COLLECTIF DSP	2 852 543,00 €	2 719 769,64 €
24 ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE	1 834 162,00 €	2 506 729,05 €
26 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF REGIE	300 000,00 €	20 000,00 €
27 DECHETS TEOM	8 843 465,00 €	83 480,00 €
28 ZONE DES VAUZELLES	1 308 880,00 €	649 000,00 €
29 HABITAT VAUZELLES	340 247,00 €	175 000,00 €
30 ZONE GRANDS CHAMPS GENSAC	1 587 697,00 €	51 000,00 €
Total	41 077 933,09 €	26 892 804,54 €

Les budgets annexes de zones d'activités (budgets assujettis à la TVA – en € HT)

La somme des budgets annexes des zones d'activités s'élève à :

- 18 873 903,00 € en section de fonctionnement,
- 11 581 397,03 € en section d'investissement.



Les dépenses pour la création et les extensions de zones s'inscrivent en fonctionnement, au chapitre 011 « charges à caractère général » avant d'être comptabilisées en stocks de terrains aménagés.

Les travaux programmés en 2021 portent principalement sur :

- l'extension de la zone du Fief de la Couture (Genté),
- l'extension de la zone du Plassin (Gensac la Pallue) avec les acquisitions des terrains de la Grue,
- la création de la zone de Nercillac,
- l'extension de la zone des Grands Champs (Gensac la Pallue) avec des acquisitions de terrains pour 1 415 000 €.

Chapitre 011	BUDGET 2021 FONCTIONNEMENT
07 ZONES D'ACTIVITES CHATEAUBERNARD	157 883,00 €
08 ZONE ARS	14 324,00 €
09 ZONE FIEF DE LA COUTURE GENTE	2 234 398,00 €
10 ZONE HIERSAC	15 395,00 €
11 ZONE LE MALESTIER SEGONZAC	319 404,00 €
12 ZONE LE PLASSIN GENSAC LA PALLUE	990 212,00 €
13 ZONE LE PONT NEUF SALLES D'ANGLES	318 703,00 €
14 ZONE MERIGNAC	326 579,00 €
15 ZONE MESNAC	16 493,00 €
16 ZONE NERCILLAC	401 729,00 €
17 ZONE SAINT-SULPICE	13 888,00 €
18 ZONES INDUSTRIELLES JARNAC	31 346,00 €
28 ZONE DES VAUZELLES	44 281,00 €
30 ZONE GRANDS CHAMPS GENSAC	1 536 697,00 €
Total	6 421 332,00 €

Les dépenses sont financées par les ventes de terrains aménagés, les opérations d'ordre et des emprunts d'équilibre dont les montants pourront être revus lors de la reprise des résultats au budget supplémentaire.

Le budget annexe bâtiments économiques (budget assujetti à la TVA – en € HT)

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 334 875,79 € et en section d'investissement à 2 335 628,00 €.

Ce dernier comprend notamment :

- en recettes d'investissement, la vente du bâtiment de l'ex-SOGEP à Jarnac pour un montant de 640 000 €,
- en recettes de fonctionnement, les loyers perçus pour un montant de 260 000 €,
- en dépenses et recettes d'ordre d'investissement, les écritures de sortie d'inventaire des multiples ruraux cédés aux communes suite à la rétrocession de la compétence à compter du 1^{er} janvier 2019, pour un montant de 1 469 478 €.

Le budget annexe pôle médical

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 167 381,00 € et en section d'investissement à 1 107 399,14 €.

Ce dernier comprend principalement les travaux liés au projet de maison de santé pluridisciplinaire à Ars.

Les charges de fonctionnement sont financées par les recettes de loyers des maisons de santé de Segonzac et d'Ars, estimées à 90 000 €.

Il convient de noter que le budget annexe bénéficie d'une subvention d'équilibre du budget principal de 40 000 €.

Le budget annexe transport (budget assujetti à la TVA – en € HT)

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 3 423 444,30 € et en section d'investissement à 929 500,00 €.

En section de fonctionnement, les recettes proviennent du versement mobilité (1 485 000 €), dont le taux est fixé à 0,30% pour les communes de l'ancienne communauté de communes de Grand Cognac et 0,20% pour le reste du territoire, du transfert de charges et des prestations d'affrètement de la Région pour le transport scolaire (1 542 000 €), du produit de la tarification (212 000 €) ainsi que d'un reversement au titre de 2019 de la STGA (150 686 €) suite à la signature de l'avenant n°5.

Ces recettes permettent de financer principalement :

- la contribution à la STGA (1 300 000 €), société publique locale à laquelle sont confiés les transports urbains et à la demande,
- le transport scolaire (1 345 000€),
- les subventions aux autorités organisatrices de second rang (AO2) (100 000 €).

En section d'investissement, les principaux investissements prévus au budget primitif sont les suivants :

- 270 000 € pour le renouvellement de matériel roulant,
- 250 000 € pour l'aménagement du dépôt de bus,
- 127 000 € pour la réalisation d'un cheminement doux sur la ZAE de Souillac.

Ces investissements sont financés par :

- un emprunt d'équilibre de 841 821 € qui pourra être revu lors de la reprise des résultats 2020 au budget supplémentaire,
- et des écritures d'ordre.

A noter que 170 000 € ont été prévus sur le budget principal pour l'installation de bornes de recharges électriques. Ce projet sera confié à la SPL GAMA.

Le budget annexe déchets

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 8 843 465,00 € et en section d'investissement à 83 480,00 €.

En section de fonctionnement, 95 % des dépenses correspondent à la contribution à Calitom (8 421 064,35). Les autres charges concernent :

- les charges de personnel liées à la prévention pour 120 000 €,
- les charges liées aux actions de prévention pour 83 607 €,
- le remboursement des fonctions support au budget principal pour 74 339 €.

Les recettes de fonctionnement à hauteur de 8 843 465,00 € sont issues de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

En investissement, sont prévus :

- 25 000 € pour des aides aux communes,
- 58 480 € pour des matériels spécifiques dans le cadre de la réduction des déchets.

Ces dépenses sont principalement financées par un virement de la section de fonctionnement (59 754,66 €).

Le budget annexe eau DSP (budget assujetti à la TVA – en € HT)

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 3 823 151,00 € et en section d'investissement à 5 433 901,68 €.

Les principales dépenses de fonctionnement, financées par les redevances des usagers, correspondent :

- aux dotations aux amortissements (1 072 638 €),
- au virement à la section d'investissement (1 934 490,06 €).

Concernant la section d'investissement, les principales dépenses concernent :

- la réhabilitation de deux réservoirs sur Segonzac pour 275 000 € HT,
- les études diagnostiques des captages de Bourg Charente et d'Houlette pour 130 000 € HT,
- le lancement des études de maîtrise d'œuvre pour la création de stations de traitement des pesticides sur Jarnac et Merpins à hauteur de 100 000 € HT,
- les travaux d'interconnexion des réseaux entre Jarnac et Triac 250 000 € HT (sur un coût total de 920 000 € HT),
- les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sur toute l'agglomération pour un montant de 2 500 000 € HT dont 250 000 € HT pour la phase 1 avenue et place Firino-Martell à Cognac.

Ces dépenses sont financées par le virement de la section de fonctionnement et un emprunt d'équilibre de 2 426 773,62 € dont le montant pourra être revu lors de la reprise des résultats au budget supplémentaire.

Le budget annexe assainissement collectif régie (budget assujetti à la TVA – en € HT)

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 1 834 162,00 € et en section d'investissement à 2 506 729,05 €.

Les principales dépenses de fonctionnement concernent :

- les amortissements (824 646 €),
- les intérêts de la dette (241 626,95 €).
- le virement à la section d'investissement (168 304,05 €),
- et les fluides (116 000 €), dont l'augmentation est liée à la création de douze nouveaux postes de relevage à Bassac et Mérignac.

Ces dépenses sont financées par la redevance d'assainissement (1 270 000 €), les dotations aux amortissements (316 662 €) et les Participations pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) (241 500 €).

Concernant la section d'investissement, les principales dépenses concernent notamment :

- la poursuite des études diagnostiques du système d'assainissement de Gensac-la-Pallue : 30 000 € HT pour un montant global de 42 000 € HT,
- la finalisation des opérations de création de l'assainissement collectif sur Bassac et de l'extension du réseau d'assainissement sur Mérignac / Triac- Lautrait (1 500 000 € HT pour un montant global de 2 000 000 € HT, subventions déduites).

Les dépenses d'investissement sont financées par un virement de la section de fonctionnement à hauteur de 168 304,05 €, un emprunt d'équilibre de 1 513 769 €, dont le montant pourra être revu lors de la reprise des résultats au budget supplémentaire, et des écritures d'amortissement pour 824 656 €.

Le budget annexe assainissement collectif DSP (budget assujetti à la TVA – en € HT)

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 2 852 543,00 € et en section d'investissement à 2 719 769,64 €.

Les dépenses de fonctionnement, comprenant majoritairement les dotations aux amortissements (1 411 577 €) et le virement à la section d'investissement (752 696,16 €), sont essentiellement financées par les redevances d'assainissement collectif dont le montant prévisionnel est estimé à 2 700 000 €.

Concernant la section d'investissement, les principales dépenses sont :

- La poursuite des études diagnostiques du système d'assainissement de Jarnac (32 500 € HT pour un montant global de 53 500 € HT),
- Les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement identifiés priorité 1 dans les études diagnostiques de Cognac et Châteauneuf (1 400 000 € HT),
- Les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement Avenue et Place Firino Martell à Cognac (phase 1) (250 000 € HT),
- L'étude de faisabilité pour la réhabilitation de la station d'épuration de Cognac (40 000 € HT).

Les dépenses d'investissement sont financées par le virement de la section de fonctionnement, les dotations aux amortissements (1 411 577 €) et un emprunt d'équilibre de 555 496,48 €. L'emprunt d'équilibre pourra être revu lors de la reprise des résultats au budget supplémentaire.

Le budget annexe assainissement non-collectif (budget assujetti à la TVA – en € HT)

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 300 000 € et en section d'investissement à 20 000 €.

En fonctionnement, les charges de personnel, à hauteur de 187 000 € représentent 62 % du total des dépenses de la section. Les principales charges à caractère général (chapitre 011) concernent les dépenses de sous-traitances (20 000 €), une provision pour annulation de titres (20 000 €) et le remboursement des fonctions support au budget principal (23 647 €).

Elles sont financées par les redevances des contrôles périodiques (25 000 €) et des contrôles réalisés dans le cadre de ventes immobilières (50 000 €).

Les dépenses d'investissement, concernant de l'achat matériel (voiles de boue, caméra, scanners...), sont financées par :

- Le virement de la section de fonctionnement (7 503 €),
- Un emprunt d'équilibre de 4 647 € dans l'attente de la reprise des résultats,
- Les dotations aux amortissements.

Le budget annexe GEMAPI

Le budget ne dispose que d'une section de fonctionnement qui s'équilibre à la somme de 284 761,00 €.

Les recettes exclusivement issues de la taxe pour 284 761 € permettent de financer les contributions aux organismes de regroupement ainsi que le remboursement des fonctions support au budget principal (14 961 €). Les cotisations aux organismes de regroupement sont les suivantes :

- Syndicat du Né : 159 048 €,
- SYMBA : 67 095 €,
- SYBRA : 32 195 €,
- EPTB : 11 425 €.

Le budget annexe habitat Vauzelles (budget assujetti à la TVA – en € HT)

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 340 247 € et en section d'investissement à 175 000 €.

Ce budget connaît peu de mouvements financiers pour 2021. Les dépenses de fonctionnement comprennent des écritures de stocks (175 000 €), des frais d'actes (15 000 €), le remboursement des fonctions supports (14 892 €) et des dépenses d'équilibre (ordre).

Ces dépenses sont financées par des opérations d'ordre (175 000 €) et des ventes de terrains aménagés (165 247 €).

La section d'investissement est uniquement constituée d'opérations d'ordre.

➤ **Concernant la dette cumulée des budgets annexes :**

Le capital restant dû au 31 décembre 2020 s'élève à 25 393 778 €. Ses caractéristiques sont les suivantes :

- nombre de lignes : 139
- taux moyen : 2,73 %
- part de l'encours en taux fixe : 87 %
- part de l'encours classé 1A : 99,68 %